

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/17

---

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement  
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : TALLET Maud

---

**OBJET :** Projet de fusion entre l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) et l'Office public de l'habitat du Pays de Fontainebleau.

L'Office public de l'habitat du Pays de Fontainebleau a procédé à une consultation relative à la reprise de l'ensemble de son patrimoine, à laquelle l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) et la société anonyme Les Foyers de Seine-et-Marne (F.S.M.), opérateurs historiques sur le territoire de Seine-et-Marne, ont souhaité répondre en s'associant pour la formulation d'une offre de reprise. Cette offre conjointe, validée en Conseil d'administration de l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau le 17 décembre dernier, propose un scénario en deux temps, tout d'abord une fusion entre l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau (2383 logements) et l'O.P.H. 77, puis une cession d'une partie du patrimoine repris par l'O.P.H. 77 en faveur de F.S.M.

Conformément à l'article R421-1 du code de la construction et de l'habitation, la procédure de fusion doit faire l'objet d'une demande du Syndicat mixte de l'habitat du Pays de Fontainebleau et du Conseil général de Seine-et-Marne en tant que collectivités de rattachement de chacun des deux offices concernés auprès du Préfet de Seine-et-Marne.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article R421-1 du Code de la construction et de l'habitation,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) du 25 novembre 2010, autorisant le Directeur général à répondre à la consultation lancée par l'Office public de l'habitat du Pays de Fontainebleau et à déposer une offre conjointe avec la société anonyme Les Foyers de Seine-et-Marne (F.S.M.),

VU la délibération du Conseil d'administration de l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau du 17 décembre 2010, retenant l'offre de reprise commune O.P.H. 77 / F.S.M. et approuvant la fusion de l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau et de l'O.P.H. 77,

VU la délibération du Conseil d'administration du Syndicat mixte de l'habitat du Pays de Fontainebleau du 17 janvier 2011, émettant un avis favorable quant au projet de fusion de l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau et de l'O.P.H. 77,

VU la délibération du Conseil d'administration de l'O.P.H. 77 du 24 janvier 2011, émettant un avis favorable au projet de fusion de l'O.P.H. 77 et de l'O.P.H. du Pays de Fontainebleau,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

Article 1 : de donner un avis favorable à la fusion de l'Office public de l'habitat du Pays de Fontainebleau et de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne.

Article 2 : de demander au Préfet de Seine-et-Marne de bien vouloir prononcer cette fusion entre les deux offices.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive, slightly slanted style.

Vincent ÉBLÉ